



Paris, le 8 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ALLIANCE DE LA PRESSE D'INFORMATION GÉNÉRALE SE FÉLICITE DES PROGRÈS ENREGISTRÉS DANS LE DOSSIER DU DROIT VOISIN DES ÉDITEURS DE PRESSE

L'Alliance se félicite de la décision rendue ce jour par la Cour d'Appel de Paris, qui reconnaît notamment l'intérêt économique majeur tiré par Google de l'affichage des publications de presse en termes d'une part de recettes publicitaires directes, d'autre part et surtout d'attractivité pour le moteur de recherche.

Par ailleurs, elle prend note de l'évolution de Google sur la rémunération de l'utilisation des publications de presse en ligne, en particulier au titre du droit voisin des éditeurs.

Dans ces conditions, l'Alliance souhaite reprendre de bonne foi des discussions avec Google et a donné mandat à un groupe d'éditeurs pour rapidement préciser le champ d'un accord cadre au titre du droit voisin et déterminer ses modalités précises.

L'Alliance de la presse d'information générale est le fruit de l'union des quatre syndicats historiques de la presse quotidienne et assimilée – presse quotidienne nationale, régionale, départementale et hebdomadaire régionale. Créée en 2018, l'organisation rassemble et représente près de 300 titres de presse d'information politique et générale, qui emploient près de 10 000 journalistes.

Contact presse :
Pierre Petillault – p.petillault@alliancepresse.fr
0631791355